

Image not found or type unknown



Délai de paiement prestation compensatoire

Par **didier24**, le **06/06/2010 à 18:50**

Bonjour,rrrnElle a obtenu la résidence gratuite suite et après avoir formulé appel en juin 2008. Mme me réclame le paiement immédiat de la prestation compensatoire alors que je n'ai jamais touché d'indemnités d'occupation. rrrnLa liquidation matrimoniale n'est toujours pas en cours chez le notaire. Mme a t'elle le droit de me poursuivre pour non paiement immédiat ? rrrnMerci de votre réponse.rnCordialement